

## Conseil académique de l'Université Bretagne Loire

### Relevé des avis de la séance du 10 décembre 2018

---

Faute de quorum lors de la séance du 3 décembre 2018, le Conseil académique, re-convoqué le 4 décembre 2018, a été réuni, comme le prévoit l'article 13 des statuts, le 10 décembre 2018 sous la présidence de M. Rachid EL GUERJOUA, Président du Conseil académique de l'UBL.

Le Conseil académique a :

- Pris connaissance des deux motions votées par les membres lors de la séance du 3 décembre 2018, à savoir :

#### **Motion 2018 01**

« Les membres du CAC soulignent que les incertitudes actuelles sur l'avenir de l'UBL ne tiennent pas à la responsabilité de ses personnels qui se sont engagés au service du collectif des établissements membres.

Ils et elles apportent leur soutien moral à ces personnels.

Ils et elles demandent que, quelle que soit la ou les configurations à venir, la trajectoire professionnelle et personnelle de chacun-e de ces personnels fasse l'objet de la plus grande attention. »

**Motion votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

#### **Motion 2018 02**

« Le Conseil Académique de l'Université Bretagne-Loire dans sa session plénière du 01 décembre 2018 dénonce vivement la décision du gouvernement d'augmenter les frais de scolarité des étudiants extra-communautaires, qui passent de 243 à 2770 € en licence et de 380 à 3770 € en master et doctorat.

Cette disposition, prise par le gouvernement au plus haut niveau, sans aucune concertation, va engendrer des inégalités sociales et des discriminations insupportables, contraires au principe d'accueil de la France et aux principes académiques de l'université française. Ces frais de scolarité prohibitifs, auront pour conséquence d'exclure de nos universités de nombreux étudiants issus des régions du monde les plus pauvres et, plus généralement, les étudiants les moins fortunés, qui vont devoir renoncer à leurs projets de formation en France. Le Conseil Académique de l'Université Bretagne-Loire appelle toute la communauté universitaire à dénoncer cette mesure injuste et contraire au rayonnement de la France, aux intérêts de nos universités et de notre pays et demande son retrait. »

**Motion votée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

- Approuvé à l'unanimité des présents et représentés le PV de la séance du 2 juillet 2018
- Approuvé à l'unanimité des présents et représentés, les conditions de retrait de l'INRIA de l'UBL

- Approuvé les modalités de désignation des représentants des Doctorants et des personnels BIATSS au sein du Conseil de l'Ecole des Docteurs  
10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 3 Abstentions.
- Approuvé à l'unanimité des présents et représentés, la candidature de Christophe CORNU à la Direction de l'ED ELICC
- Approuvé à l'unanimité des présents et représentés, la candidature de Philippe PONDAVEN à la Direction adjointe de l'ED SML, site de Brest
- A pris connaissance du calendrier prévisionnel des instances pour l'année 2019.

Le président du Conseil académique :



**Rachid EL GUERJOURA**